



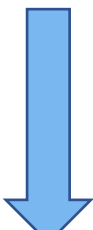
S'informer sur le contrat d'apprentissage

*Réunions à distance :
9 et 23 février 2022
2 et 23 mars 2022*



L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

QUI SOMMES NOUS ?



L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Formations de 1ers niveaux (3 et 4) ouvertes par la voie de l'apprentissage

D.E. Accompagnant Educatif et Social – 15 mois 567h – niveau 3	➔	IRTS Montpellier CEMEA Perpignan
Titre de Moniteur d'Atelier -1 an 441h – niveau 4	➔	IRTS Montpellier & Perpignan
D.E. Moniteur Educateur -2 ans 950h – niveau 4	➔	IRTS PERPIGNAN et CEMEA Montpellier
D.E. Technicien de l'Intervention Sociale & Familiale -2 ans - 950h – niveau 4	➔	IRTS Montpellier
Titre Médiateur Social -7 mois 266h – niveau 4	➔	IRTS Montpellier

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Formations de niveau 5 et 6 (grade Licence) ouvertes par la voie de l'apprentissage

BTS Services et Prestations des secteurs Sanitaire et Social – 2 ans 1350 h – niveau 5 –	PARCOURSUP	➔	IRTS Montpellier
DE Assistant de Service Social – 3 ans 1740 h – niveau 6	PARCOURSUP	➔	IRTS Montpellier & Perpignan
DE Educateur de Jeunes Enfants – 3 ans 1500 h – niveau 6	PARCOURSUP	➔	IRTS Montpellier & Perpignan
DE Educateur Spécialisé – 3 ans 1450 h – niveau 6	PARCOURSUP	➔	IRTS Montpellier & Perpignan
DE Educateur Technique Spécialisé – 3 ans 1200 h – niveau 6	PARCOURSUP	➔	IRTS Montpellier
DE Conseiller en Economie Sociale Familiale – 1 an 540 h – niveau 6		➔	IRTS Montpellier

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Formations supérieures d'encadrement ouvertes par la voie de l'apprentissage

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES) – 30 mois – 700h – niveau 7



IRTS Montpellier

DE Ingénierie Sociale – 3 ans
700 h – niveau 7



IRTS Montpellier

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Contrat d'apprentissage = Contrat de travail + Formation



Moins De 30 ans ou RQTH

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale



Contrat d'apprentissage
(art. L8211-1 et suivants du code du travail)
(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)



Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR		employeur privé	employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :		N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :		Type d'employeur :	
N° :	Voie :	Employeur spécifique :	
Complément :		Code activité de l'entreprise (NAF) :	
Code postal :		Effectif total salariés de l'entreprise :	
Commune :		Convention collective applicable :	
Téléphone :			
Courriel :		Code IDCC de la convention :	

*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	
Prénom de l'apprenti(e) :	
NIR de l'apprenti(e) :	Date de naissance :
*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L. 6353-10 du code du travail	
Sexe : M F	
Adresse de l'apprenti(e) :	
N° :	Voie :
Complément :	
Code postal :	
Commune :	
Téléphone :	
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Nationalité :
Nom de naissance et prénom :	Régime social :
	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :
	ou non
	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé :
	ou non
Adresse du représentant légal :	Situation avant ce contrat :
N° :	Voie :
Complément :	Demier diplôme ou titre préparé :
Code postal :	Demière classe / année suivie :
Commune :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :	Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :

LE CONTRAT		
Type de contrat ou d'avenant :	Type de dérogation :	à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :		
Date de conclusion :	Date de début d'exécution du contrat :	Si avenant, date d'effet :
(Date de signature du présent contrat)		
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes	
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non		
Rémunération		
* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)		
1 ^{re} année, du au :	% du :	* du au : % du *
2 ^e année, du au :	% du :	* du au : % du *
3 ^e année, du au :	% du :	* du au : % du *
4 ^e année, du au :	% du :	* du au : % du *
Salaire brut mensuel à l'embauche :		Caisse de retraite complémentaire :
€ :		
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :		
LA FORMATION		
CFA d'entreprise : oui non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :	
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :	
N° UAI du CFA :	Code du diplôme :	
N° SIRET CFA :	Code RNCP :	
Adresse du CFA responsable :		Organisation de la formation en CFA :
N° :	Voie :	Date de début du cycle de formation :
Complément :		Date prévue de fin des épreuves ou examens :
Code postal :		Durée de la formation : heures
Commune :		
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :		
L'employeur atteste d'avoir de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat		
Fait à :		
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)	Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)
CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT		
Nom de l'organisme :	N° SIRET de l'organisme :	
Date de réception du dossier complet :	Date de la décision :	
N° de dépôt :	Numéro d'avenant :	

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

- L'employeur s'engage, à verser un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée en entreprise et en centre de formation.
- L'apprenti s'oblige, en retour, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre sa formation.

L'apprentissage est un choix de l'employeur, c'est lui qui est décideur et responsable de son apprenti

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Code du Travail	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Avant 18 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 – 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21 – 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Secteur Associatif *	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Avant 18 ans	35 % du SMIC	45 % du SMIC	
18 – 20 ans	50 % du SMIC	60 % du SMIC	70 % du SMIC
21 – 25 ans	65 % du SMC**	75 % du SMC**	85 % du SMC**
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

* Exclusivement employeurs relevant de NEXEM, FEHAP et CROIX-ROUGE.

** Salaire Minimum Conventionnel

Montant SMIC brut mensuel 2022 : 1 603,12 euros

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

- Un apprenti est accompagné par un maître d'apprentissage dont le nom est inscrit sur le contrat d'apprentissage
- Le maître s'apprentissage fait le lien entre la théorie et la pratique, entre le CFA et le terrain

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Pour accéder à nos formations, il faut :

- *Satisfaire aux épreuves de sélection en vigueur pour chacune des formations (être admis(e)) **ET** avoir signé un contrat d'apprentissage (ou avoir obtenu une promesse d'embauche).*
- *Prenez connaissance des procédures d'inscription et d'admission concernant la formation que vous visez (ces procédures sont disponibles sur notre site internet et/ou sur parcourSUP).*

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

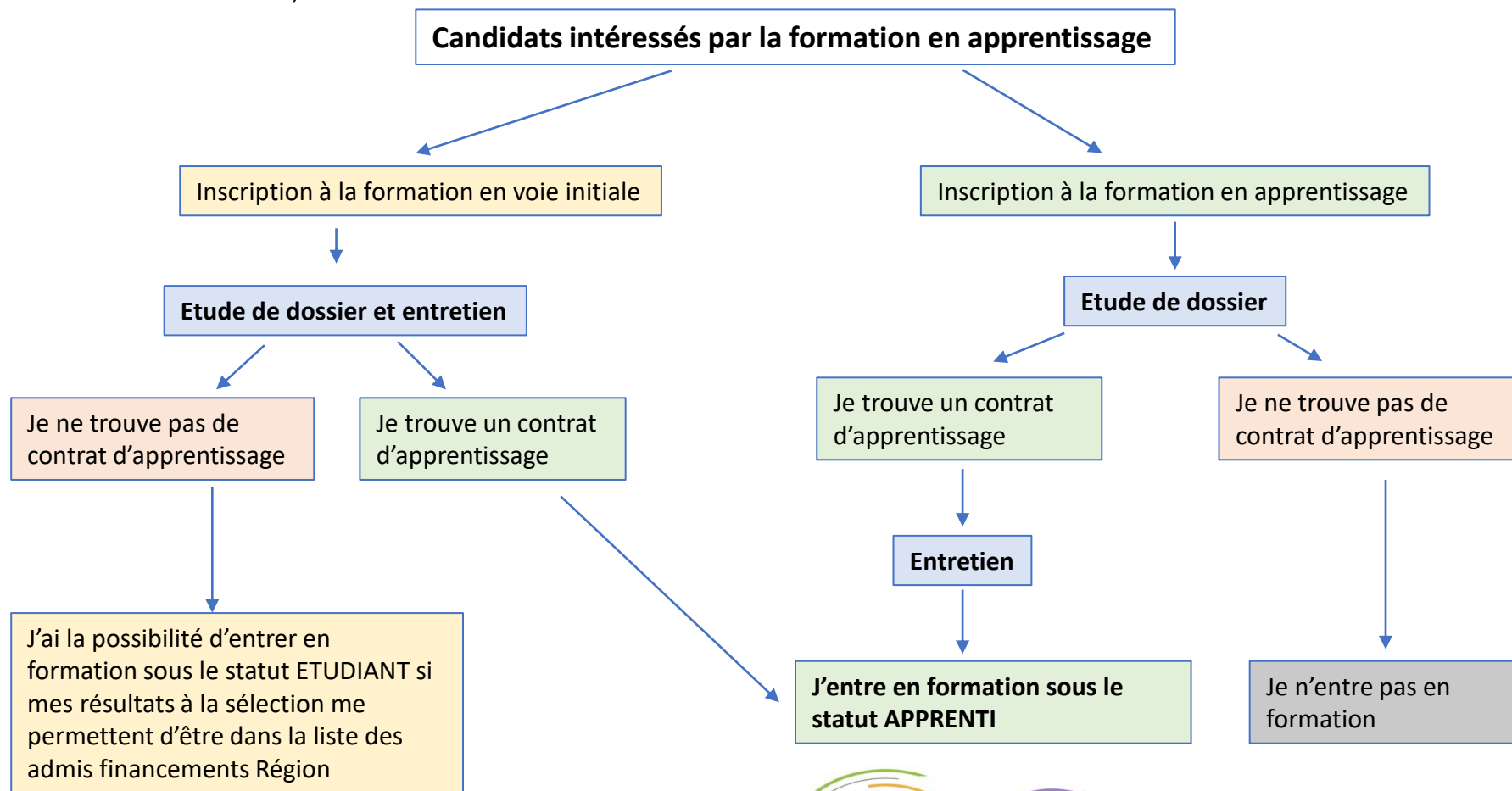
FOCUS SUR LA PROCEDURE PARCOURSUP

BTS SP3S

Assistant de Service Social
Educateur de Jeunes Enfants
Educateur Spécialisé
Educateur Technique Spécialisé

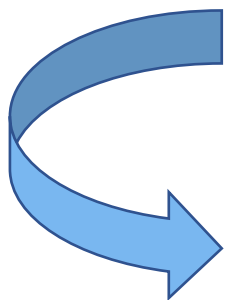
L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant



L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

contrat d'apprentissage = contrat de travail + formation



UNE VERITABLE RECHERCHE D'EMPLOI

Des ateliers sont organisés par

- Les missions locales (toute au long de l'année)
 - Le CFA (de février à juillet)



L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

REFERENT HANDICAP

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit "des mesures en faveur des personnes en situation de handicap : nomination d'un référent handicap dans chaque CFA".

Notre CFA dispose de référents handicap.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-les pour envisager votre parcours de formation et les aménagements nécessaires :

Départements 66 et 11. Contact : Karine CHMIEL

06 86 17 90 01/ karine.chmiel@faire-ess.fr

Autres départements. Contact : Magali GALIZZI

06 25 72 13 26 / magali.galizzi@iats.fr

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Pourcentage hommes/femmes :

Hommes : 20 %

Femmes : 80 %

Le champ professionnel de l'intervention sociale est fortement féminisé, le constat est le même dans les filières de formation de voie initiale,

CONSTAT : les employeurs d'apprentis se sont saisis du dispositif afin de rééquilibrer la parité hommes/femmes au sein de leurs équipes....

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Notre site internet : www.faire-ess.fr

Sur les pages dédiées aux formations :

Vérifiez votre éligibilité à la formation visée : prérequis / conditions d'accès

Prenez connaissance de la procédure d'inscription et du règlement d'admission (+ procédure spécifique « Parcoursup » sur la plateforme)

Sur la page « apprentissage » / Le CFA de l'Intervention Sociale :

Trouvez les informations nécessaires (plaquette à destination des employeurs, plaquettes à destination des candidats).

L'accompagnement du CFA de l'Intervention Sociale : les ateliers

Et de manière générale, consultez régulièrement notre site internet ! Des manifestations sont organisées tout au long de l'année et peuvent être en lien avec votre projet de formation (réunions d'informations collectives, journées portes ouvertes...).

L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Atelier n°2

A distance

lien unique

Guide et conseils pour rechercher un employeur

- ✚ *Se familiariser avec le secteur*
- ✚ *Optimiser son réseau*
- ✚ *Préparer sa candidature*

Les mercredis :

6 avril

13 avril

20 avril

11 mai

8 juin

22 juin

Les ateliers à venir...

Atelier n°3

En présentiel s

sur inscription

Les outils de la candidature

- ✚ *Préparer son CV*
- ✚ *Préparer sa lettre de motivation*

Les mercredis :

18 mai

15 juin

13 juillet



L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

L'équipe du CFA de l'Intervention Sociale vous soutient auprès des employeurs avec lesquels vous êtes en contact.

N'hésitez pas à transmettre nos coordonnées aux responsables des établissements :

contact entreprises Magali GALIZZI

06 25 72 13 26/ magali.galizzi@faire-ess.fr



L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Merci pour votre participation

Pascale FORNEROT – Responsable administrative CFAIS pascale.fornerot@faire-ess.fr

Magali GALIZZI – Chargée de développement CFAIS magali.galizzi@faire-ess.fr

Thomas MAZAURIC – Conseiller Emploi Formation Insertion IATS thomas.mazauric@faire-ess.fr

A vos questions

